

Étaient présents : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT.

Absents excusés : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à Mme Josiane PRUNIAUX) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora est nommée secrétaire de séance.
Le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. **Projet d'implantation d'une antenne 5G - Motion**
2. **Installation d'un distributeur de pizzas**
3. **Accueil de Loisirs Éducatifs - Évolution des tarifs**
4. **Aide à l'achat de récupérateurs d'eau pour les particuliers**
5. **CDG 70 - Désignation du référent déontologue des élus**
6. **Sollicitation du Label Lire et Faire Lire**
7. **Décision modificatives n° 2 - Virement de crédits**
8. **ATSEM - Renouvellement de deux contrats**

Le procès-verbal de séance du 9 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Projet d'implantation d'une antenne 5G - Motion

Le Conseil municipal de Frotey-lès-Vesoul a été informé le 9 mai dernier de ce projet lors de la dernière séance de Conseil.

Sans être fondamentalement opposés à ce type de projet, nous ne pouvons tout de même que nous étonner particulièrement sur le choix fait pour son implantation.

- Un projet qui certes suit la procédure réglementaire mais qui n'a fait l'objet d'aucun contact, d'aucune demande de prise de rendez-vous préalable avec les services de la mairie et les élus municipaux,
- Une implantation prévue en zone inondable (PPRI Rouge) et plus encore en zone classée Natura 2000,
- Une défiguration paysagère totale en entrée de village. Il faut rappeler que la commune de Frotey possède sur son territoire une des 150 Réserves Naturelles Nationales de France dont le périmètre va, qui plus est, prochainement s'agrandir.
- La proximité des services publics : micro-crèche, écoles et foyer d'hébergement de jeunes mineurs.
- L'existence de servitudes aériennes (militaire comme civile),
- La modification d'une piste cyclable et la neutralisation d'une voie de secours en cas d'inondation pour les pompiers sur leur axe essentiel de desserte du Centre de Principal de Secours de Vesoul.
- Des efforts sur la conservation des vues et un travail qui se poursuit : enfouissement des réseaux aériens (avenue de l'ancienne mairie, ...), déconstruction des anciens silos à béton, intégration paysagère du mur anti-bruit le long de la RN19,

Le Conseil Municipal s'oppose fermement à l'implantation d'une telle antenne dans la plaine de Frotey-lès-Vesoul et invite le porteur de projet à étudier d'autres implantations possibles, moins impactantes sur l'environnement, le paysage et la population.

2. Installation d'un distributeur de pizzas

Après débat, la délibération est ajournée.

3. Accueil de Loisirs Éducatifs - Évolution des tarifs

Le Conseil Municipal valide l'augmentation des tarifs des repas de l'Accueil de Loisirs Éducatifs tels que présentés ci-dessus à compter de septembre 2023 (dû à la hausse du prix du repas facturé par le prestataire).

Tarifs de l'Accueil de Loisirs Éducatifs (périscolaire et mercredi) :

QF	Midi avec repas
T1 (0 à 700)	5.85 €
T2 (701 à 1 000)	6.11 €
T3 (1 001 à 2 000)	6.36 €
T4 (2 001 et plus)	6.62 €

QF	Repas	Demi-journée avec repas	Journée avec repas
T1 (0 à 700)	4.75 €	9.80 €	13.85 €
T2 (701 à 1 000)	4.91 €	10.31 €	14.41 €
T3 (1 001 à 2 000)	5.06 €	10.81 €	14.96 €
T4 (2 001 et plus)	5.22 €	11.32 €	15.52 €

Tarifs de l'Accueil de Loisirs Éducatifs (vacances scolaires) :

QF		Demi-journée avec repas	Journée avec repas
T1	Frotey	9.80 €	13.85 €
	Extérieurs	11.80 €	15.85 €
T2	Frotey	10.31 €	14.41 €
	Extérieurs	12.31 €	16.41 €
T3	Frotey	10.81 €	14.96 €
	Extérieurs	12.81 €	16.96 €
T4	Frotey	11.32 €	15.52 €
	Extérieurs	13.32 €	17.52 €

4. Aide à l'achat de récupérateurs d'eau pour les particuliers

Dans sa volonté d'accompagner sa transition écologique, et plus particulièrement de préserver sa ressource en eau, la commune de Frotey-lès-Vesoul décide la mise en place, à compter du 01/07/2023, d'une aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

l'aide financière versée au bénéficiaire par la commune sera égale à 50 % du coût TTC de l'acquisition dans la limite de 50 € pour tout achat de récupérateur d'eau de pluie postérieur au 1er juin 2023. La CAV quant à elle, reversera à la commune, sur la base d'un état semestriel fourni aux services communautaires, 50 % de la somme versée dans la limite de 25 € par achat.

5. CDG 70 - Désignation du référent déontologue des élus

Devant l'obligation réglementaire de désigner un référent déontologue des élus, le Conseil Municipal a désigné une liste de référents déontologues proposée le CDG 70. La durée d'exercice de leurs fonctions a été fixée à 6 ans et la charte de l' élu local a été adoptée.

6. Sollicitation du Label Lire et Faire Lire

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le label « Ma commune aime lire et faire lire ». La commune s'engage à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- Favorisant la présence de Lire et faire lire durant les temps d'activités périscolaires,
- Favorisant la présence de Lire et faire lire dans son Projet éducatif territorial,
- Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales,
- Associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales.

7. Décision modificatives n° 2 - Virement de crédits

La décision modificative suivante est approuvée :

Dépenses d'investissement : art. 2111 (Terrains nus) : - 1 000.00 €

Dépenses d'investissement : 001 (solde d'exécution d'investissement) : + 1 000.00 €

8. ATSEM - Renouvellement de deux contrats

Les contrats de travail des deux ATSEM arrivant à échéance au 31 août 2023, et au vu du maintien des effectifs scolaires à la rentrée de septembre, ils sont renouvelés pour une année, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 25 OCT. 2023

Le Maire,
Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA